

CHOISIR SES COUVERTS VÉGÉTAUX EN MARAÎCHAGE BIO DIVERSIFIÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les caractéristiques des principaux couverts végétaux et être capable de choisir ceux répondant au contexte et aux objectifs de sa ferme.
- Appréhender les différentes étapes de la mise en place d'un couvert, de l'implantation à la destruction.

CONTENU

- Fonctions et objectifs des couverts végétaux en maraîchage Bio et diversifié.
- Choix du couvert : selon la finalité, la famille de l'espèce, les contraintes pédoclimatiques, la surface disponible...
- Implantation et destruction d'un couvert : à quel moment ? Avec quels outils ?
- Exemples en maraîchage sous serre et de plein champ.
- Focus sur les couverts en maraîchage de montagne et de littoral : choix des espèces et intégration dans la rotation.
- Présentation des résultats obtenus par le collectif de maraîchers constitués en GIEE et travaillant sur les couverts végétaux dans le cadre d'un projet animé par Bio Ariège Garonne.

METHODES PEDAGOGIQUES ET MOYENS MATERIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle, échanges entre les stagiaires et l'intervenant.
- Présentation orale avec support sur diaporama, paperboard.
- Support papier distribué.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

Les stagiaires ne doivent pas apporter de matériel spécifique.

INFOS PRATIQUES

Lieu : La Gaude

Date : jeudi 20 janvier 2022

Durée : 7 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac.

Intervenant(s) : Alban Réveillé et Pierre Besse (maraîchers MSV en Haute-Garonne)

Responsable de formation : Mélanie DESGRANGES, animatrice conseillère en productions végétales, agribio06.melanie@bio-provence.org ou 06 66 54 07 96.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa).

170 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

140 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 17/01/2022
- **Validation de l'inscription :** via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 15 et minimum de 5 pour que la formation soit maintenue.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**